

Compte rendu et procès-verbal du : Conseil Municipal du 11 décembre à 20h 00

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe Alpy maire de Frasne

- Présents : tous les membres sauf excusés : Hélène Poulin qui donne procuration à Marie-Jeanne Pesenti

- Secrétaire de séance : Marine Paris

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Intercommunalité : Rapport CLECT (*commission d'évaluation des charges transférées*)
- Foncier : déclassement et vente de terrain communal

1/ **Approbation du compte rendu de la dernière séance** : le compte rendu est accepté à l'unanimité

2/ **Finances/budget – Ressources Humaines**

- Affaire N°01 : ouverture de crédits d'investissement

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Budget	Chapitre de dépenses	Crédits ouverts en 2017 (BP + DM + RAR 2016)	Crédits 2017 dans la limite de 25% des crédits 2017
Principal	20	24 000.00 €	6 000.00 €
	21	371 700 €	92 925.00 €
	23	1 939 604.08 €	484 901.02 €
Assainissement	23	1 225 600.00 €	306 400.00 €
Bois	21	190 054.02 €	47 513.00 €

Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité et autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des sommes ainsi calculées.

- Affaire N° 02 : Budget principal décision modificative N°3

Il convient de rajouter des crédits à l'article 71351.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D023 : Vrt à la section d'investis	3 251.00€	
TOTAL D023	3 251.00€	
D71351 variation de stock		3 251.00€
TOTAL D042 : Op ordre entre sections		3 251.00€
R021 : vrt de la section de fonct	3 251.00€	
TOTAL R021	3 251.00€	
R3551 Produits finis		3 251.00€
TOTAL R040 op ordre entre section		3 251.00€

Le conseil valide à l'unanimité

- Affaire N° 03 : durée d'amortissement budget principal

Il convient de fixer une durée d'amortissement concernant les dépenses enregistrées au compte 204_ Subventions versées à des organismes privés. (concerne les travaux d'enfouissement des réseaux par le SYDED)

Le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à 5 ans.

Le conseil valide à l'unanimité.

- Affaire N°04 : Budget assainissement DM N°2

Erreur d'imputation opérations pour le compte de tiers

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D131 : subv équip		16 393.00€
TOTAL D13		16 393.00€
R458202	16 393.00€	
TOTAL R454 op cpte tiers	16 393.00€	

Le conseil valide à l'unanimité

- Affaire N°04 bis : Budget chaufferie bois DM N°2

Il convient d'ajouter des crédits au chapitre 65

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D65 autre charges		5.00€
TOTAL D65		5.00€
D618 divers	5.00€	
TOTAL D618	5.00€	

Le conseil valide à l'unanimité

- Affaire N°05 : Restitution caution PROMAN

Monsieur le Maire informe que l'agence d'intérim Proman 153, locataire du local commercial communal sis 1, rue abbé Pergaud à Frasne a dénoncé le bail de location au 1 Décembre 2017.

Le dépôt de garantie sera reversé à hauteur de 350€

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

3/ Foncier

- Affaire N°06 : déclassement terrain communal

Pour permettre la cession de terrain entre la commune de Frasne et M. Romaric Plaisse, le Maire expose qu'il y a lieu de procéder préalablement au déclassement du terrain cédé par la commune.

La parcelle d'une contenance de 02 ca est cadastrée AC-NC a2

Cette parcelle sera issue du domaine public pour être intégrée dans le domaine privé communal.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal constatant la désaffectation décide son déclassement. Désormais, cette parcelle fera partie du domaine privé communal.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Affaire N°07 : déclassement terrain communal

Pour permettre la cession de terrain entre la commune de Frasne et M. Sébastien Plaisse, le Maire expose qu'il y a lieu de procéder préalablement au déclassement du terrain cédé par la commune.

La parcelle d'une contenance de 19 ca est cadastrée AC-NC b2

Cette parcelle sera issue du domaine public pour être intégrée dans le domaine privé communal.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal constatant la désaffectation décide son déclassement. Désormais, cette parcelle fera partie du domaine privé communal.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Affaire N°08 : vente terrain à M. Romaric Plaisse

La commune cède à l'euro symbolique à Monsieur Romaric Plaisse le terrain cadastré AC-NC a2 d'une surface de 02 ca

Les frais notariés et de bornage seront pris en charge par l'acquéreur.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Didier LANCE, notaire associé à Pontarlier et tous autres documents s'y rapportant.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Affaire N°09 : vente terrain à M. Sébastien Plaisse

La commune cède à l'euro symbolique à Monsieur Sébastien Plaisse le terrain cadastré AC-NC b2 d'une surface de 19 ca.

Les frais notariés et de bornage seront pris en charge par l'acquéreur.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Didier LANCE, notaire associé à Pontarlier et tous autres documents s'y rapportant.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4 / Urbanisme :

- Affaire N°10 : Mission de conseil et d'assistance SOLIHA

L'objectif est d'assister et de conseiller les élus sur toutes questions relatives à la réglementation et l'administration du droit des sols, et sur les autorisations d'urbanisme.

Forfait heure : 62.50€ HT
Forfait réunion : 300,-€ HT

Le conseil valide à l'unanimité

- Affaire N°11 : numérisation du PLU

Le Maire rappelle l'ordonnance n°2013-1184 u 19/12/2013, obligeant les autorités compétentes à numériser leurs documents d'urbanisme et à les publier sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU) dès lors que le Plan Local d'Urbanisme est approuvé après le 1^{er} janvier 2016.

Le maire propose au conseil de solliciter la CFD, ayant la compétence urbanisme depuis le 01/01/2017, pour la prise en charge de la numérisation du PLU.

Le conseil valide à l'unanimité.

- Affaire N°12 : demande à la CFD de délégation du DPU communal

Le Maire rappelle que la Communauté de communes Frasne Dugeon a pris la compétence urbanisme depuis le 01/01/2017. Le PLUi est en cours d'élaboration et demande quelques années de travail avant son approbation.

La commune demande la délégation du DPU, *droit de préemption urbain*, durant cette période.

Le conseil valide à l'unanimité

- Affaire N°12bis : modification simplifiée du PLU

La commune souhaite modifier quelques points du P.L.U. communal

A ce titre la commune demande à la CFD, autorité compétente de lancer une modification simplifiée.

Le conseil valide à l'unanimité

5/ Intercommunalité

- Affaire N°13 : Approbation rapport CLECT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 30 novembre 2017, Monsieur le président de la CLECT de la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon lui a transmis son rapport.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prennent acte du rapport de la CLECT.

- Affaire N°14 : attribution de compensation CLECT

Vu l'avis favorable de la CLECT en date du 29 novembre 2017 proposant, en méthode dérogatoire, de ne rien déduire des Attributions de Compensation (AC),

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour prenant acte de la transmission du rapport de la CLECT,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent la méthode dite de manière libre – ex-dérogatoire, adoptée par la CLECT qui induit de ne rien soustraire des Attributions de Compensation (AC).

5 / Travaux Point sur les chantiers :

- Affaire N°15 : Voirie

Jean-Pierre Vuitton présente les plans et les devis estimatifs des projets de travaux de voirie :

- Liaisons douces rue de Bellevue et rue de la Chapelle pour un montant estimatif de 98 472€ HT et hors MO

- Plateaux ralentisseurs (3) rue la D9, entrée de Frasne côté Courvières, carrefour rue de la Chapelle / rue de Bellevue, entrée de Frasne/ rue de l'Étang pour un montant estimatif de 99 092€ HT et hors MO

- Eaux pluviales rue de Bellevue pour un montant estimatif de 97 625€ HT et hors MO

- Reprise du croisement D471 avec la rue du Dr Bernard (aménagement de sécurité, plateau ralentisseur et liaisons douces) pour un montant estimatif de 210 309,-€ HT et hors MO

Le conseil à l'unanimité approuve les projets présentés et autorise le maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat, et du Département.

- Affaire N°16 : travaux mairie

Jean-Pierre Vuitton présente également le programme et l'estimatif pour les travaux à la mairie.

Programme :

- mise aux normes et accessibilité

- Réaménagement des espaces (hall, accueil, sanitaires, secrétariat, archives, bureau du maire, salles de réunion et office, accès au sous-sol et à l'étage)

- Aménagements extérieurs : matérialisation des parkings PMR

Les travaux se réaliseront en trois tranches.

- Estimatif des travaux 2018	196 242.99 € HT
- Estimatif des travaux 2019	109 473.85 € HT
- Estimatif des travaux 2020	58 168.54 € HT
- Soit un total de	363 885.38 € HT

Rappel : maîtrise d'œuvre attribuée en janvier 2017- Taux de rémunération 9.95%

Plan de financement estimatif sur une enveloppe globale de 450 000,-€
comprenant la maîtrise d'œuvre, les diagnostics, SPS et contrôle technique, et les travaux

Financement	Type d'aide	Montant prévisionnel
Etat	DETR	15 000,-€
Région	Effilogis	75 000,-€
Département	Aide aux territoires	70 000,-€
SYDED	Transition énergétique	30 000,-€
TEPCV		10 000,-€
Total		200 000,-€
Auto financement		250 000,-€

Le conseil municipal à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de rénovation énergétique et mise aux normes PMR de la mairie,
- se prononce favorablement sur le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
- s'engage à prendre en charge les financements non acquis,
- sollicite en conséquence le soutien financier de l'État au titre de la DETR, de la Région et de l'ADEME au titre de l'appel à projets Effilogis, (phase étude puis phase travaux), le Département du Doubs au titre du programme aide aux territoires, le SYDED au titre du programme transition énergétique
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de toutes décisions d'attribution de subvention.

- Affaire N°16BIS : travaux mairie – dossier Effilogis phase étude

Le maire rappelle au conseil le projet de travaux de rénovation et mise aux normes accessibilité de la mairie et propose de déposer un dossier dans le cadre des appels à projets Effilogis, phase études. Dispositif d'aides de la Région et de l'ADEME, portant sur la rénovation des bâtiments publics avec pour objectif une économie d'énergie pour atteindre le niveau BBC (bâtiments à basse consommation).
Montant de subvention : 30% du coût des études – plafonnée à 30.000€ par opération.

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à déposer le dossier Effilogis et à solliciter l'aide de La région et de l'ADEME.

- Affaire N°17 : modificatif marché aménagement local commercial et appartement
Modificatif du marché pour travaux supplémentaires.

Montant du marché initial : 203 102.65€ HT

- modif lot1 maçonnerie 4 069.89€
- modif lot4 cloisons 5 090.00€
- modif lot 5 carrelage 1 925.60€

Nouveau montant total 214 188.14€

Cette décision est adoptée à l'unanimité. Le conseil autorise la maire à signer le modificatif de marché.

- Affaire N°18 : modificatif marché approvisionnement de plaquettes chaufferie bois

Le contrat avec le fournisseur actuel arrive à terme au 31/12/2017

Pour mémoire, il s'agit d'un marché d'une durée de 5 ans pour 400 tonnes par an au prix de 83.33€ la tonne

Le maire propose de prolonger la durée de ce marché par avenant pour une durée de trois mois, dans l'attente d'une consultation pour un nouveau marché.

Le conseil valide à l'unanimité.

- Affaire N°19 : modificatif marché rénovation 3 logements la Poste

Travaux supplémentaires pour « les travaux de réfection des logements dans le bâtiment La Poste » à la demande des élus et afin d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation :

Montant du marché initial :	262 707.26 € HT
Montant des travaux supplémentaires :	7 048.00 € HT
Nouveau montant du marché :	269 755.26 € HT

Cette décision est adoptée à l'unanimité. Le conseil autorise la maire à signer le modificatif de marché.

- Affaire N°20 : modificatif marché maîtrise d'oeuvre rénovation 3 logements la Poste

Mission complémentaire pour « les travaux de réfection des logements dans le bâtiment La Poste » à la demande des élus et afin d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation :

Montant du marché initial :	21 000,- € HT
Montant mission complémentaire BBC rénovation :	1 953,- € HT
Nouveau montant du marché :	22 953,-€ HT

Cette décision est adoptée à l'unanimité. Le conseil autorise la maire à signer le modificatif de marché.

6/ Questions diverses :

- Bilan opération brioches : 478 brioches vendues et 3 325.45€ récoltés.

Le Maire,
Philippe Alpy

